



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

38^e séance plénière

Mardi 21 novembre 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

*En l'absence du Président, M. Pieris (Sri Lanka),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 11 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/78/L.9)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner lecture d'une déclaration au nom du Président de l'Assemblée générale.

« Le débat d'aujourd'hui est l'occasion de mettre l'accent sur l'incroyable pouvoir du sport en tant que facteur de développement durable et de paix. Au-delà du frisson de la compétition et de la joie des terrains de jeu, le sport fait partie du tissu même de nos sociétés. Le sport favorise des changements positifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la croissance économique et de l'inclusion sociale.

On ne saurait sous-estimer le rôle transformateur du sport dans la promotion du développement durable, en particulier dans les domaines de l'éducation et du bien-être. Les valeurs inculquées aux athlètes, à savoir la discipline, le travail d'équipe, la volonté de réussir et la persévérance, sont celles-là mêmes qui peuvent

motiver et façonner les dirigeants et les contributeurs de demain.

Le sport, sous ses différentes formes, peut changer la donne, non seulement en favorisant la découverte de soi et le développement personnel, mais aussi en contribuant à l'amélioration de communautés entières. Surtout, le sport contribue à atténuer la pauvreté en offrant des possibilités d'emploi à l'échelle mondiale, brisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté intergénérationnelle. Des entraîneurs aux organisateurs de manifestations en passant par les responsables d'installations sportives, l'industrie du sport est un puissant moteur de croissance économique, qui insuffle de la vitalité par le biais d'activités économiques telles que le tourisme sportif. On ne saurait donc trop insister sur les effets socioéconomiques des grands événements sportifs. Non seulement ils rassemblent les gens, mais ils stimulent également les économies locales, créant ainsi un effet d'entraînement qui dépasse largement le cadre du sport.

Au-delà de son incidence sur le développement, le sport est un puissant vecteur de paix. Les Jeux olympiques sont un symbole de tolérance, de paix et de coopération entre les peuples, les cultures et les nations.

Dans notre quête incessante d'égalité, je ne saurais conclure mon intervention sans féliciter le Comité international olympique (CIO) de son engagement et de sa contribution à la parité des genres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



En attribuant le même nombre de places de quota aux athlètes hommes et femmes, non seulement le CIO montre l'exemple, mais il fait également un pas vers la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cette approche fait écho à la priorité que j'ai accordée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au cours de ma présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

Continuons d'œuvrer de concert pour réaffirmer notre attachement aux valeurs sous-tendant la Trêve olympique, en favorisant un environnement où la compréhension et la collaboration l'emportent sur les conflits et les querelles. En défendant la cause du sport, rappelons-nous également son pouvoir de transformation, en particulier chez les jeunes, qui sont la prochaine génération d'êtres humains qui héritera de cette planète.

Je lance un appel en faveur du sport pour la paix et la prospérité. »

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.9.

M. Estanguet (France) : C'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité que je prends la parole devant l'Assemblée générale sur le sujet de la Trêve olympique qui nous occupe aujourd'hui. Mais c'est aussi avec une conviction forte, celle que le sport change les vies.

Le sport change les vies, et il a changé celle d'Abebe Bikila. Enfant, dans le village de Jato, en Éthiopie, il faisait paître le troupeau familial. En 1960, inconnu du public, il doit sa participation à l'épreuve du marathon des Jeux olympiques de Rome à un coup du destin, remplaçant son compatriote blessé. Pourtant, c'est lui qui franchit seul et pieds nus l'arc de Constantin pour devenir le héros d'un continent, le premier athlète d'Afrique subsaharienne champion olympique, ouvrant la voie à une longue lignée de champions africains.

Il s'offrira un doublé unique quatre ans plus tard à Tokyo, entrant encore plus dans la légende, et il sera victime d'un grave accident de voiture qui le laissera paralysé. Mais c'est encore grâce au sport qu'il entamera sa rééducation et qu'il participera, en fauteuil roulant, aux Jeux de Stoke Mandeville, précurseurs des Jeux paralympiques.

Le sport change les vies. Et il a changé celle de Fanny Blankers-Koen, déclarée athlète féminine du XX^e siècle, en particulier grâce à ses quatre médailles

d'or aux Jeux de Londres en 1948. Mais son exploit est presque ailleurs. Lorsqu'elle se présente le 2 août 1948 au départ du 100 mètres féminin, cette mère de deux enfants, à 30 ans, fait partie d'une minorité de femmes qui osent faire du sport leur passion. Cette pionnière a bousculé les mentalités et changé aux yeux du monde la perception du sport féminin.

Depuis des décennies, elles et ils sont des milliers d'athlètes, comme Abebe et Fanny, à nous avoir fait vibrer, rêver, pleurer et à nous avoir rendus fiers. Véritables modèles, ils ont inspiré des générations entières et ont réussi, grâce au pouvoir du sport et à ses valeurs, à prendre part au grand défi de nos sociétés et à contribuer à un monde meilleur, plus inclusif, plus égalitaire, plus responsable et, par ricochet, à changer nos vies au-delà des frontières et des différences.

Le sport en lui-même est un véritable appel à la tolérance et au respect. Dans une compétition, la religion et l'origine culturelle ou sociale n'ont aucune importance. Seul le résultat compte. Et très souvent, la diversité est même une force, car la complémentarité des profils rend l'équipe meilleure. En sport, les différences font la différence.

Les Jeux sont la meilleure incarnation des pouvoirs du sport parce qu'ils font rayonner ses valeurs de partage, de tolérance et de respect à l'échelle du monde entier. Les Jeux marient les valeurs du sport et la diversité du monde. Ils sont universels. Avec plus de 200 comités nationaux olympiques et paralympiques représentés, 54 sports, des millions de spectateurs et plus de 3 milliards de téléspectateurs, les Jeux représentent le plus grand espace de rassemblement au monde.

Le village olympique, où cohabitent pacifiquement des milliers d'athlètes venus du monde entier, est l'incarnation la plus symbolique de l'universalité des Jeux. C'est un lieu où, quels que soient sa nationalité, son genre ou sa couleur de peau, il est possible de vivre en harmonie et dans le respect des autres. Le village, c'est l'humanité réunie en un lieu, dans toute sa diversité. À l'instar de l'Assemblée générale, dont les délégués sont les dignes représentants, le village et ses athlètes contribuent à démontrer qu'un monde meilleur est possible.

J'ai eu la chance, dans ma carrière sportive, de participer à quatre olympiades. Au-delà des moments forts de sport et de compétition, mes souvenirs les plus marquants, je les ai vécus dans cet espace de fraternité au village olympique ; des moments de partage, de découverte et d'échange avec des athlètes venus de tous

les continents, tous réunis par l'amour du sport et l'envie d'être au rendez-vous du moment le plus important de leurs carrières.

Les Jeux, c'est le monde entier réuni au même endroit, mais c'est aussi le monde entier à l'extérieur qui regarde et qui vibre au rythme des mêmes émotions – de Kingston à New Dehli, de Sydney à Nairobi, tout le monde retient son souffle devant les performances des 15 000 athlètes olympiques et paralympiques. Si les Jeux sont universels, c'est parce qu'ils nous parlent dans une langue que nous comprenons toutes et tous. Cette langue, c'est celle des émotions.

Bien sûr, nous savons que les Jeux ne peuvent pas tout. Mais nous pensons que les Jeux ont une valeur d'exemple extrêmement inspirante, parce qu'ils donnent à voir ce que nous avons en commun plutôt que ce qui nous divise. Dans le contexte actuel de conflit et de tensions que nous connaissons, nous en sommes persuadés plus que jamais, nous avons besoin des Jeux.

Après 100 ans d'absence, la France, patrie de Pierre de Coubertin et pays de la renaissance des Jeux modernes, va organiser sur son territoire les XXXIII^e Jeux olympiques d'été, et pour la première fois notre pays accueillera aussi les Jeux paralympiques d'été pour leur dix-septième édition. La France se prépare depuis de nombreuses années, et elle a hâte d'accueillir le monde. C'est un moment historique que nous nous apprêtons à vivre, et un immense honneur pour le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, que je préside.

Cet honneur, nous l'envisageons aussi avec un sens aigu des responsabilités, celui de continuer à faire vivre l'idéal universel et puissant des Jeux. Pour cela, nous avons choisi une devise, « Ouvrons grand les Jeux ». « Ouvrons grand les Jeux », c'est plus qu'un slogan ; c'est une vision qui irrigue l'ensemble de notre projet. En ouvrant grand les Jeux, nous irons jusqu'au bout de la logique de célébration de l'universalité des Jeux. Nous transformerons Paris en parc olympique et paralympique pour accueillir le monde avec des jeux spectaculaires dans un esprit de communion entre le public et les athlètes.

Dès le 26 juillet 2024, la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques rendra hommage aux valeurs universelles du sport grâce à son concept totalement inédit d'un cortège de bateaux naviguant le long de la Seine avec les athlètes de délégations du monde entier. Tout au long des Jeux, les monuments les plus iconiques se transformeront en sites de compétition au service de la performance sportive au cœur de la Ville lumière. Des sites de célébration

seront ouverts au grand public, comme le Parc des champions devant la Tour Eiffel, qui fêtera les médaillés olympiques du monde entier.

Ouvrons grand les Jeux, c'est aussi agir pour des jeux engagés, connectés à leur époque, dans la droite ligne des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Accords de Paris. Avec le soutien de Thomas Bach, Président du Comité international olympique, que je tiens à remercier, ainsi que l'ensemble de nos partenaires publics et privés, Paris 2024 s'engage d'abord d'un point de vue environnemental avec une réduction de moitié des émissions carbone par rapport aux éditions précédentes. Pour la première fois de l'histoire, nos jeux olympiques seront 100 % paritaires, et les femmes y seront particulièrement mises à l'honneur.

Nos jeux paralympiques contribueront également à construire une société plus inclusive pour changer le regard sur le handicap. Nous avons aussi voulu que nos jeux laissent un héritage utile et durable à notre société, notamment auprès des jeunes générations, en développant la pratique sportive pour leur santé et leur bien-être.

Aujourd'hui, nous portons auprès de l'Assemblée un message fort, un message universel en faveur de la paix, selon la tradition antique grecque de la Trêve olympique. Je tiens à remercier l'ensemble des délégations qui ont exprimé leur soutien et ont coparrainé le projet de résolution A/78/L.9, en étroite coopération avec le Comité international olympique. C'est avec humilité, devant le cours des événements du monde, mais c'est aussi avec une profonde conviction, que je me tiens devant l'Assemblée. C'est la conviction que plus que jamais, le sport a un rôle à jouer et peut nous aider à faire un pas vers un monde meilleur. Les Jeux de Paris 2024 sont prêts à y prendre leur part.

Devant cette prestigieuse institution, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution pour un monde meilleur par le sport, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Curran (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je fais la déclaration suivante au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je tiens en premier lieu à remercier sincèrement le facilitateur, M. Olivier-Gabriel Richard, de la France, et toutes les délégations participantes de leur dévouement à

ces négociations importantes. L'Union européenne s'unit à elles pour approuver et soutenir pleinement l'adoption du projet de résolution A/78/L.9.

La Trêve olympique, qui se fait l'écho de l'antique tradition grecque de l'*ekecheiria*, est un symbole puissant de notre engagement collectif en faveur de la paix, de l'unité et de l'entente entre les nations pendant la période des Jeux olympiques. Cet engagement revêt une importance particulière dans le contexte mondial actuel.

L'Union européenne reconnaît les mérites de la résolution sur la Trêve olympique et sa capacité à promouvoir la coopération internationale, à encourager le dialogue et à atténuer les conflits durant ce prestigieux événement mondial. En tant que groupe qui défend les valeurs de la diplomatie, de la collaboration et de la coexistence pacifique, l'Union européenne est fermement convaincue que la Trêve olympique s'aligne parfaitement sur son attachement à un monde dans lequel les différends sont réglés grâce à un dialogue ouvert et à la compréhension mutuelle.

Nous remercions le facilitateur d'avoir négocié les complexités des négociations pour produire un texte équilibré. Nous saluons la volonté constante d'empêcher la politisation de ce projet de résolution et d'adhérer à une formulation convenue qui facilite le consensus.

Pour l'avenir, nous adressons nos meilleurs vœux à la France dans ses préparatifs des Jeux olympiques de Paris 2024. En outre, nous adressons nos vœux les plus sincères à tous les athlètes qui participeront aux Jeux, en espérant qu'ils seront couronnés de succès et qu'ils seront une occasion de célébrer l'unité mondiale.

M. Hilale (Maroc) : Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour la convocation de ce débat annuel sur le sport au service du développement et de la paix. Mes remerciements s'adressent également au Président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour la présentation du projet de résolution, ainsi qu'à mon collègue et ami, l'Ambassadeur et Représentant permanent de la France, pour la cofacilitation du projet de résolution A/78/L.9, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », que le Maroc a le plaisir de coparrainer.

Je souhaite saluer le rôle essentiel du sport non seulement dans la progression du développement de la paix et du progrès social, mais également pour son soutien fondamental à la santé, tant physique que mentale. Nous applaudissons la reconnaissance du sport en tant que

facteur important du développement durable, contribuant notamment à l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Le sport demeure un vecteur de paix, de tolérance, de respect mutuel et de vivre-ensemble. En tant que vecteur des valeurs humanistes, le sport, avec ses enseignements de tolérance et de compréhension entre les peuples et les cultures, est devenu un élément indispensable, une école permanente de vie que nous devons continuer à cultiver afin de promouvoir la paix et la solidarité à l'échelle internationale. Il constitue également un moyen essentiel pour prémunir la jeunesse contre divers maux, tels que la violence, l'extrémisme et l'usage des drogues.

La dimension sociale et universelle du sport a été soulignée à maintes reprises par S. M. le Roi Mohammed VI, qui a toujours veillé à doter le secteur sportif des conditions nécessaires pour relever les différents défis et s'illustrer lors des grands événements. Le sport, conformément à la vision royale, va au-delà de la formation des champions. Il exige également la mise en place d'infrastructures nécessaires et la promulgation des lois afférentes. En témoignage de ces efforts, la Confédération africaine de football a décerné, en mars 2023, son prix de l'excellence à S. M. le Roi Mohammed VI, en reconnaissance des actions entreprises pour promouvoir le sport et renforcer sa compétitivité et sa durabilité au-delà du continent africain.

Le rôle multidimensionnel du sport occupe une place centrale dans la vision royale, soulignant la nécessité d'élargir l'accès au sport à tous, hommes et femmes, de toutes les franges de la société. Le sport est qualifié de levier puissant pour le développement humain, l'inclusion, la cohésion sociale et la lutte contre la misère, l'exclusion et la marginalisation. En outre, et conformément aux hautes instructions de S. M. le Roi, le sport ne se limite pas à être un simple divertissement, un moyen de bien-être ou un moyen de participer à des compétitions régionales, continentales ou internationales. Il est également un catalyseur de grands projets de développement et de chantiers.

La Constitution marocaine de 2011 a donné une nouvelle impulsion à la dynamique enclenchée par les orientations royales en consacrant le sport comme un droit auquel l'accès doit être assuré aux citoyens par les pouvoirs publics, offrant ainsi un référentiel de choix à la stratégie nationale de la promotion de la pratique sportive. En reconnaissance de l'importance accordée au sport, le Maroc organise chaque année une course intitulée « 10 kilomètres pour la paix », et ce, depuis 2007, en

commémoration de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix.

Sur la scène mondiale et continentale, le Royaume du Maroc a organisé avec succès un grand nombre d'activités sportives. Le Royaume a fait du football un moteur de réussite et de développement humain et durable. Le football, outre sa passion et son expression de créativité et de talent, implique également une vision de l'avenir, un engagement à long terme, une gouvernance efficace et transparente, ainsi que des investissements dans les infrastructures et le capital humain.

Je tiens à souligner que le Maroc a organisé plusieurs manifestations sportives, mettant en place des équipements, des infrastructures sportives parmi les plus modernes, conformes aux standards internationaux, pour répondre aux attentes des athlètes du continent africain. Notamment, le Maroc a accueilli avec succès et organisé les éditions 2013, 2014 et 2023 de la Coupe du monde des clubs de la Fédération internationale de football association (FIFA).

En outre, mon pays a accueilli et remporté la dernière Coupe d'Afrique des nations U-23 et a été unanimement désigné par le Comité exécutif de la Confédération africaine de football pour accueillir la Coupe d'Afrique des nations 2025. Il est également à rappeler que le Maroc a été l'hôte de la dernière Coupe d'Afrique des nations féminine à l'été 2022, amenant les instances dirigeantes du football africain à attribuer au Maroc l'accueil de la prochaine édition 2024.

Faisant honneur à l'Afrique, le parcours mémorable des Lions de l'Atlas à la Coupe du monde 2022 au Qatar, en devenant la première équipe africaine à se qualifier pour une demi-finale face à la France, que nous félicitons d'avoir gagné ce match, a été une démonstration des valeurs de persévérance, d'abnégation et de dépassement de soi. Sous les hautes instructions royales, le Maroc s'efforce d'ancrer ces valeurs en liant le sport à l'éducation, élargissant ainsi la pratique du football, révélant le potentiel des joueurs et soutenant les talents émergents par une formation personnalisée.

De plus, le Maroc est fier que la FIFA ait retenu sa candidature, avec l'Espagne et le Portugal, pour l'organisation de la Coupe du monde 2030. Cette compétition sans précédent dans l'histoire du football réunira deux continents, l'Afrique et l'Europe, le nord et le sud de la Méditerranée, ainsi que les mondes africain, arabe et euroméditerranéen. Ce ne sera pas seulement une célébration du football, mais également un catalyseur de

cohésion sociale et culturelle unique en son genre, mettant en lumière ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous, une combinaison de génie, de créativité, d'expérience et de moyens.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant que le succès du sport au Maroc ne se limite pas au football. Récemment, la boxeuse marocaine Khadija Mardi a remporté la médaille d'or des poids lourds aux championnats du monde de boxe féminine de l'International Boxing Association en 2023, qui s'est tenu à New Delhi. Cet exploit illustre la diversité des talents sportifs des Marocains. Les athlètes marocains excellent également dans diverses disciplines, accumulant de nombreuses médailles mondiales et olympiques, dont Soufiane El Bakkali, champion du monde d'athlétisme au 3 000 mètres steeple, consacré pour la deuxième année consécutive à Budapest en août 2023. Sa réussite a fait de lui un véritable icône et un exemple inspirant pour la jeunesse marocaine, mais également africaine. Ces performances attestent de l'engagement continu du Maroc à soutenir et à promouvoir l'excellence dans une multitude de sports, renforçant ainsi notre position sur la scène sportive mondiale.

Enfin, l'effort constant pour éduquer et protéger la jeunesse afin qu'elle puisse contribuer à l'édification d'un monde meilleur et pacifique demeure un objectif global auquel le Royaume du Maroc s'associe en tant que coauteur de divers projets de résolution en la matière.

M^{me} Tam (Singapour) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la France d'avoir assuré la coordination du projet de résolution A/78/L.9, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

C'est avec plaisir que Singapour s'est de nouveau portée coauteure du projet de résolution, qui appelle à faire du sport un outil de promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation, et nous nous félicitons de la coopération visant à contribuer au maximum par le sport à la réalisation des objectifs de développement durable. Singapour se réjouit également à la perspective de participer aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris, et nous souhaitons à la France plein succès dans ses préparatifs.

M. Valtýsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

Singapour est extrêmement fière de sa longue histoire au sein du Mouvement olympique. Nos athlètes ont participé aux Jeux olympiques avant même que notre pays n'accède à l'indépendance en 1965. En effet, notre

première médaille olympique a été remportée par M. Tan Howe Liang, qui a obtenu une médaille d'argent en haltérophilie aux Jeux olympiques d'été de 1960. Le sport a effectivement contribué à forger l'esprit de notre nation.

Singapour estime que le sport peut être un outil utile dans notre quête commune du développement durable. Nous pouvons en tirer parti afin de promouvoir la santé, le bien-être et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, ce qui correspond aux objectifs de développement durable no 3 et 4. Durant la dernière décennie, Singapour a mené une initiative nationale appelée SportCares, qui permet à chacun et à chacune dans notre société, y compris les plus vulnérables, de pratiquer une activité sportive et de bénéficier ainsi des bienfaits du sport. L'an dernier, SportCares a lancé un programme de mentorat pour les jeunes à risque. L'organisme a également mis en place un système de partenariat avec les services sociaux qui s'occupent des personnes en situation de handicap, de manière à faciliter les adhésions dans des clubs de sport et à encourager la fréquentation d'installations sportives. Le système a pour but d'inciter ces personnes à s'essayer davantage à une pratique sportive encadrée.

Singapour sait que la pratique du sport inculque des valeurs qui dépassent le souci du score, des valeurs telles que la discipline, la résilience, l'esprit d'équipe et le fair-play. Les leçons apprises sur le terrain de jeu se transforment en compétences qu'on transpose dans sa vie personnelle et professionnelle. Le sport peut aussi contribuer à façonner l'identité nationale et à favoriser la camaraderie entre nos citoyens. Par exemple, Singapour a constitué un réseau de centres sportifs, dont beaucoup sont accessibles gratuitement ou pour un prix modique. Ils sont devenus des pôles d'interaction locale qui créent un sentiment d'appartenance et fédère les individus autour d'aspirations communes.

Le sport est également une force unificatrice dans notre région de l'Asie du Sud-Est. Plus de 6 000 athlètes, parmi lesquels nombre de Singapouriennes et Singapouriens, ont participé aux 32^e Jeux d'Asie du Sud-Est et aux 12^e Jeux Paralympiques de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), organisés par le Cambodge en mai. L'ASEAN considère par ailleurs que le sport fait partie intégrante de la promotion du développement socioculturel et de la paix. À sa septième réunion ministérielle sur le sport, en septembre, elle a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre sa déclaration sur le rôle du sport pour favoriser la cohésion en son sein et atteindre les objectifs de développement durable.

Dans l'idéal olympique, toutes les personnes sont égales, peu importe leur culture, leur genre ou leur situation socioéconomique. C'est ainsi qu'en dépit des nombreux problèmes que le monde connaît aujourd'hui, le sport continue de susciter un sentiment d'appartenance et d'unité, en rassemblant les personnes au nom d'un objectif commun. On peut donc dire que l'ONU et le Mouvement olympique reposent sur des principes similaires : amitié, respect et compétition loyale sur un pied d'égalité. Les deux ont pour objectif de bâtir une communauté internationale plus solide qui encourage la tolérance et le fair-play. Dans cet esprit, nous appelons à travailler ensemble afin de créer pour tous un monde plus prospère, plus inclusif et plus durable.

M^{me} Le Son (Monaco) : Les derniers Jeux olympiques et paralympiques ont fait rêver 3 milliards de personnes. Tous les deux ans, nous sommes émerveillés par les performances sportives accomplies par les meilleurs athlètes de la planète, par les records battus et par les moments de sport uniques que nous offre chaque édition successive. Mais nous sommes surtout profondément marqués par le symbole d'unité mondiale sans pareille qu'incarne cette compétition.

Au-delà du sport lui-même, les Jeux olympiques nous font rêver de paix. De tout temps, l'Olympisme a été associé à la cessation des conflits. La tradition de la Trêve olympique, née en Grèce au IX^e siècle avant notre ère, personnifie cet idéal, pour que chacun puisse voyager en toute sécurité afin de participer ou d'assister aux Jeux.

En 1992, le Comité international olympique (CIO) a pris la décision de la faire revivre, pour les Jeux modernes. Ainsi, Les premières résolutions de l'ONU sur le sport et l'idéal olympique (résolution 48/10) et sur le respect de la Trêve olympique (résolution 48/11) ont été adoptées par l'Assemblée générale en 1993. Il s'agissait alors des premiers projets de résolution coparrainés par ma délégation après son admission en tant qu'État Membre de l'Organisation. Nous célébrons cette année le trentième anniversaire de l'admission de Monaco et je tiens à réaffirmer à cette tribune le plein engagement de la Principauté en faveur d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.

Monaco se joint ainsi à l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale en faveur du respect de la Trêve et salue les efforts, dans tous les domaines, pour faire avancer la paix. Le respect de la Trêve olympique, du septième jour précédant l'ouverture des Jeux olympiques jusqu'au septième jour suivant la clôture des Jeux paralympiques, est davantage qu'un symbole ; il s'agit

d'une obligation – si ce n'est juridique, à tout le moins morale – de respecter notre humanité commune et de célébrer les valeurs de paix, d'amitié et de solidarité qui nous rassemblent. Toute violation de la Trêve, en particulier le déclenchement de nouveaux conflits pendant cette période, est inacceptable. Le recours à la force et le non-respect du droit international ne doivent jamais être tolérés et la violence des conflits, dont les principales victimes sont les populations civiles qui voient leurs droits les plus élémentaires bafoués, est insoutenable.

Pour la troisième fois, la ville de Paris accueillera les Jeux olympiques. La Principauté de Monaco s'est portée coauteure du projet de résolution A/78/L.9 présenté par la France et souhaite à la délégation française, au Président du Comité d'organisation des Jeux et à toutes les équipes de Paris 2024 un franc succès.

Il s'agit de l'événement sportif le plus suivi au monde, qui peut être utilisé comme un catalyseur pour promouvoir le rôle et la contribution du sport dans de multiples domaines. À ce titre, ma délégation se félicite des efforts du CIO pour atteindre une stricte égalité femmes-hommes dans la compétition, en allouant exactement le même nombre de places aux femmes et aux hommes. Alors qu'il n'y avait que 5 % de femmes aux Jeux olympiques de 1924, les Jeux de Tokyo 2020 avaient déjà établi un record avec 49 % d'athlètes féminines, et l'égalité parfaite qui sera atteinte à Paris l'an prochain nous pousse à mesurer tout le travail accompli depuis le siècle dernier. Au-delà des Jeux olympiques et paralympiques, l'accès au sport et la pratique d'une activité physique doivent être assurés à tous sans entrave, en particulier aux filles et aux femmes, et sans discrimination d'aucune sorte.

En outre, ma délégation salue également les efforts entrepris par le CIO et par Paris 2024 pour l'organisation des Jeux les plus durables à ce jour, dans la lignée de l'Agenda olympique 2020+5 du CIO et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En effet, cette édition verra les émissions de carbone liées aux Jeux réduites de moitié par rapport à la moyenne des Jeux olympiques de Londres en 2012 et de Rio en 2016. La limitation des nouvelles constructions, l'utilisation de 100 % d'énergie renouvelable, les repas plus respectueux de l'environnement et la réduction des plastiques à usage unique sont autant d'engagements particulièrement bienvenus.

Enfin, nous nous réjouissons de la participation d'une équipe de réfugiés, comme lors des deux dernières éditions des Jeux d'été. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement du CIO, via la Olympic Refugee

Foundation, d'assurer l'accès au sport à des jeunes déplacés, sur tous les continents.

La contribution du sport en faveur de l'éducation, de la santé, y compris la santé mentale, de la tolérance, de l'inclusion sociale, de l'autonomisation des femmes et de l'intégration des personnes avec un handicap en fait un vecteur de développement durable considérable. Véritable langage universel, le sport peut rassembler dans un esprit fraternel, autour de valeurs communes, des personnes qui ne se connaissent pas et qui ne parlent pas la même langue. Les trois valeurs de l'Olympisme que sont l'excellence, l'amitié et le respect sont partagées par tout athlète – enfant ou adulte, amateur ou professionnel.

Le respect des règles et de l'adversaire est consubstantiel à la pratique du sport. De la même manière, le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO sont les conditions de l'appartenance au Mouvement olympique.

Monaco soutient pleinement la mission et le rôle du CIO, tels que définis dans la Charte olympique. Celle-ci définit en outre les droits et les obligations réciproques des parties constitutives du Mouvement olympique. La protection de l'indépendance du Mouvement olympique, le maintien de sa neutralité politique et la préservation de l'autonomie du sport sont des éléments particulièrement importants de la mission du CIO et reçoivent le plein appui de ma délégation. Il en va de même pour la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion des femmes dans le sport, la protection des athlètes intègres, la probité du sport et la lutte contre le dopage, ainsi que la santé des athlètes.

Pour conclure, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 seront une grande fête du sport et marqueront l'histoire des Jeux par les jalons établis en termes de durabilité, d'action climatique et d'égalité de genre. Mais le contexte international dans lequel nous nous trouvons ne peut pas être ignoré.

La devise olympique « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble » rend bien compte que les valeurs du sport se retrouvent aussi bien sur les terrains qu'en dehors. L'esprit d'universalité et de solidarité représenté par les Jeux olympiques doit prévaloir lorsque nous discutons des défis mondiaux dans cette même salle. L'Olympisme porte en lui deux maîtres mots dont le monde a particulièrement besoin aujourd'hui : solidarité et paix.

M^{me} Alnesf (Qatar) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait décidé de consacrer la présente séance au débat

sur le sport au service du développement et de la paix. Nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement la République française des efforts qu'elle a déployés en coordonnant les négociations relatives au projet de résolution, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/78/L.9). Nous sommes ravis que l'État du Qatar ait coparrainé ce projet de résolution, en particulier pour ses éléments importants qui reflètent la conviction de l'État du Qatar selon laquelle le sport est un facteur important de développement durable et qu'il a un rôle important à jouer en contribuant à la paix et au développement par la tolérance et le respect qu'il préconise.

C'est avec fierté que l'État du Qatar copréside, avec la Principauté de Monaco, le Groupe des amis du sport au service du développement durable. Nous attendons avec intérêt les Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Paris en 2024. Nous souhaitons que les Jeux soient une véritable réussite.

Reconnaissant les contributions importantes du sport au développement et à la paix, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'a pas manqué de saluer le rôle du sport dans la promotion de la tolérance et du respect, ainsi que dans l'autonomisation des femmes, des jeunes, des individus et des sociétés. L'État du Qatar accorde une importance particulière à l'investissement dans le sport et les activités sportives. Nous sommes fermement convaincus que c'est aussi une manière d'investir dans les sociétés et les peuples. En effet, le sport a la capacité de renforcer les valeurs de coopération et d'entente entre tous les peuples. C'est pourquoi, depuis des années, mon pays s'emploie constamment à construire des installations sportives, des infrastructures et des sites d'entraînement conformes aux normes internationales. L'État du Qatar a été l'un des premiers États à déclarer une Journée nationale du sport, que nous célébrons chaque année le deuxième mardi de février.

Doha a organisé avec succès de grands événements sportifs internationaux, le dernier en date étant l'extraordinaire Coupe du monde 2022 de la Fédération internationale de football association. Cet événement sportif a été la parfaite occasion d'accueillir chaleureusement des millions de personnes venues du monde entier et une occasion unique en son genre de promouvoir les valeurs de paix, de développement et d'entente entre tous les peuples du monde. En marge de la Coupe du monde, nous avons lancé la campagne, intitulée « Scoring For The Goals », qui préconise la solidarité et l'entente en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous sommes ravis que cette Coupe du monde, qui s'est déroulée pour la première fois au Moyen-Orient et dans le monde arabe, ait été la plus respectueuse de l'environnement et soit un héritage de paix et de développement. De plus, elle a été pour mon pays une occasion majeure de mettre en valeur son identité arabe et sa culture.

L'année dernière, l'État du Qatar a présenté la résolution 76/259, intitulée « Coupe du monde 2022 organisée par la Fédération internationale de football association au Qatar » (A/76/PV.67), qui souligne le fait que le sport joue un rôle important dans la promotion du respect des droits humains et des libertés fondamentales. Elle reconnaît la précieuse contribution du sport à l'éducation, à la paix, à l'égalité des genres, à l'inclusion sociale et à la santé aux niveaux local, régional et international.

L'État du Qatar réaffirme sa détermination à collaborer avec tous les partenaires pour continuer de renforcer le rôle du sport, notamment parce qu'il incarne les valeurs humaines communes et représente un outil important pour établir des liens communs et promouvoir le respect et l'entente entre les différents peuples, civilisations, et cultures.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Trêve olympique a une longue histoire, incarnant le rêve de paix de l'humanité et la quête persistante de la paix. Comme nous le savons tous, le principe fondamental qui sous-tend l'action de l'Organisation des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis 1993, l'Assemblée générale a adopté 14 fois la résolution sur la Trêve olympique. Dans ces résolutions, l'Assemblée appelle au respect de la Trêve olympique pour la période allant de sept jours avant l'ouverture des Jeux jusqu'à sept jours après leur clôture. Le monde dans lequel nous vivons est plongé dans le chaos et la tourmente, en proie à l'instabilité de la sécurité internationale. Dans ce contexte, il est particulièrement important que l'Assemblée générale adopte une résolution qui appelle à une trêve. C'est pourquoi la Chine accueille favorablement le projet de résolution sur la Trêve olympique présenté par la France (A/78/L.9). Nous nous en sommes également portés coauteurs. Nous souhaitons de tout cœur que les Jeux olympiques de 2024 de Paris soient couronnés de succès. De plus, nous demandons le maintien de la neutralité politique du Mouvement olympique. Nous condamnons toute politisation des épreuves olympiques ou du sport en général.

Depuis les Jeux qui ont eu pour devises « Un monde, un rêve » et « Ensemble pour un avenir commun », la Chine participe activement au Mouvement olympique,

en perpétuant l'esprit olympique et en travaillant sur le terrain pour que les sports puissent continuer de jouer leur rôle important dans la promotion de la paix et du développement. Après le succès des Jeux olympiques de 2008, Pékin a accueilli avec succès les Jeux olympiques d'hiver de 2022, qui ont été les premiers Jeux olympiques d'hiver à être organisés après l'ajout du mot « ensemble » à la devise olympique. Les Jeux ont été une réussite parce que reposant sur les philosophies de sécurité et d'écologie, ainsi que de partage, d'ouverture et d'intégrité. Ils étaient fondés sur la pleine exécution de l'Agenda olympique 2020, et ont eu lieu en dépit des difficultés immenses posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ils ont rassemblé le monde dans un esprit de paix, d'amitié et d'unité, et ont été un événement essentiel, sûr et splendide.

Le sport est notre langue commune. Le Mouvement olympique rassemble des personnes d'ethnies, de couleurs de peau, de religions et de croyances différentes, venues des quatre coins du monde pour s'affronter sur un pied d'égalité à la recherche de l'excellence et, en dehors des terrains de sport, échanger des idées et nouer des amitiés fondées sur le respect mutuel et sur un pied d'égalité. Des sportifs du monde entier se retrouvent et rivalisent pour décrocher des médailles d'or, d'argent et de bronze. Ils sont adversaires sur le terrain et amis en dehors. Ils progressent ensemble, obtiennent des résultats ensemble et font preuve d'unité et d'amitié. Cela illustre parfaitement les valeurs de l'esprit olympique, à savoir « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble ». C'est une excellente idée pour que les pays se comprennent mutuellement, comme il convient, et que la communauté internationale règle de manière concertée les problèmes liés aux multiples défis mondiaux. Pour ce faire, nous devons transcender nos différences relatives à l'idéologie, au système social, à l'ethnicité et à la culture. Nous devons condamner toutes les formes de préjugés et de discrimination. Nous devons renforcer la solidarité et la coopération dans l'intérêt de notre avenir commun.

En tant que participant actif et contributeur au Mouvement olympique, la Chine collaborera avec toutes les parties pour continuer de promouvoir l'esprit du Mouvement olympique, atteindre ses objectifs et contribuer davantage à la promotion de la paix et du développement et à l'amélioration du bien-être de l'humanité dans son ensemble.

M. Alkins (Guyana) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour ma délégation de s'être à nouveau portée coauteur du projet de résolution (portant sur l'édification

d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, publié cette année sous la cote A/78/L.9). Nous félicitons la France d'avoir dirigé ce processus en coordonnant les négociations relatives à ce texte important, et nous lui souhaitons plein succès pour l'organisation des Jeux de la XXXIII^e Olympiade en 2024.

Douze siècles après l'instauration de la Trêve olympique en Grèce antique pour permettre aux athlètes et aux spectateurs des États grecs en guerre de participer en toute sécurité aux Jeux olympiques, l'on peut être tenté de se demander pourquoi l'humanité n'a pas encore réussi à reléguer la guerre aux oubliettes de l'histoire, reléguant ainsi la Trêve olympique au rang de nécessité de l'Antiquité et non d'aujourd'hui. Cependant, c'est en reconnaissance des réalités politiques dans lesquelles les Jeux olympiques s'inscrivent que le Comité international olympique a décidé en 1993 de relancer la Trêve olympique, afin de protéger les athlètes et le sport en général. La reconnaissance du pouvoir du sport en tant que facteur d'unité, de rassemblement et d'édification de la paix, et le fait que le concept de la Trêve olympique a été relancé afin d'exploiter le pouvoir du sport pour promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation de manière plus générale, sont tout aussi importants. Dans un monde où les conflits et les menaces contre la paix continuent de proliférer, le rôle du sport est de plus en plus essentiel pour promouvoir un monde d'unité, de tolérance et de compréhension entre nos peuples et nos nations.

Le sport nous aide à adopter des habitudes qui nous seront utiles tout au long de notre vie. Parmi ces habitudes figurent l'autodiscipline, qui nous aide à devenir de meilleurs citoyens et à atteindre les objectifs que nous nous fixons ; l'équité et le respect avec lesquels nous traitons les autres, y compris nos adversaires, en particulier dans les moments difficiles — un principe de l'esprit sportif ; ainsi que l'autodiscipline et le leadership, qui se construisent grâce à l'implication dans le sport afin d'aider à surmonter l'adversité. Investir dans le sport et le promouvoir fait donc partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement durable et d'un monde pacifique.

Des millénaires passés à l'époque contemporaine, la compétition sportive la plus importante au monde, les Jeux olympiques, rassemble notre monde et est célébrée dans un esprit fédérateur. La religion, la race, l'appartenance ethnique, l'origine politique et l'idéologie, facteurs qui freinent parfois nos ambitions d'un monde pacifique et prospère, sont remplacés par la solidarité, l'inclusion, la tolérance et, oui, une saine concurrence. C'est cet esprit que nous devons embrasser alors que nous nous efforçons

de bâtir un monde plus pacifique et plus prospère et une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace.

Le Guyana félicite le Comité international olympique, le Comité international paralympique et le Centre international pour la Trêve olympique des efforts qu'ils déploient pour mobiliser les organismes sportifs nationaux afin qu'ils prennent des mesures concrètes pour appuyer et promouvoir la culture de la paix au moyen du sport. Nous nous engageons à travailler avec eux pour intensifier nos efforts locaux, nationaux et régionaux afin d'utiliser le sport comme un outil au service du développement de la paix et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour terminer, le Guyana et la Communauté des Caraïbes ont fait l'expérience directe du caractère fédérateur du sport. Nous sommes liés par le cricket, puisque l'équipe de cricket des Antilles est composée de joueurs originaires de divers pays des Caraïbes. Il s'agit d'un arrangement unique en son genre dans le monde du sport. Le cricket fait partie du ciment social qui nous unit en tant que communauté. Il nous procure une extase collective et une tristesse collective aussi, lorsque nous perdons, mais plus encore, il nous unit comme une seule et même Caraïbe. Le cricket est notre hymne. Il coule dans nos veines, il coule dans notre sang. Comme le dit notre hymne,

« Ce ne sont pas de nobles pensées qui nous ont amenés dans cette région, mais nous sommes parvenus à nous élever au-dessus de toutes ces épreuves ».

Cette vision est proche de l'idéal olympique, et c'est un enseignement que nous pouvons tous tirer : nous devons nous élever au-dessus des épreuves.

Nous exprimons une nouvelle fois notre plein soutien au projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de nous avoir présenté ce projet de résolution (A/78/L.9).

Depuis que la résolution sur la Trêve olympique a été présentée pour la première fois, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de 1994 à Lillehammer, en Norvège, l'état du monde a connu des changements spectaculaires au cours des 30 dernières années. L'esprit de cette résolution, intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », retrouve

toute son importance aujourd'hui. À cet égard, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la France, pays hôte des Jeux olympiques de Paris 2024, pour l'initiative qu'elle a prise en présentant ce projet de résolution.

En 2021, après un report d'un an, le Japon a accueilli les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, en dépit des difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Alors que les populations devaient vivre sous diverses restrictions, les athlètes nous ont donné des rêves, de l'espoir et la force d'aller de l'avant, même dans des circonstances sans précédent, en faisant preuve d'efforts acharnés tout au long des Jeux. Les Jeux de Tokyo 2020 nous ont une fois de plus enseigné la valeur du sport.

Les Jeux de Tokyo 2020 ont également produit des résultats dans le cadre de diverses initiatives promues parallèlement aux Jeux. L'une de ces initiatives est la réalisation d'une société inclusive, qui vise à ce que toutes les personnes, indépendamment de leur handicap, de leur genre ou de leur âge, puissent respecter les droits humains et la dignité d'autrui. Les Jeux de Tokyo 2020 ont favorisé la prise de conscience d'un état d'esprit sans barrière et élargi l'utilisation de la conception universelle.

Une autre initiative de ce type est la reconstruction et la revitalisation régionale, dans le cadre de laquelle nos efforts ont été orientés vers l'aide à la reconstruction des zones touchées par le grand tremblement de terre de l'est du Japon en 2011 et la promotion dans le monde entier des progrès en cours dans le domaine de la reconstruction. Le Japon a également favorisé la revitalisation régionale grâce à des échanges entre les villes hôtes, les autorités municipales locales et les délégations d'athlètes.

En outre, dans le but de créer une société durable, les Jeux de Tokyo 2020 ont permis de réduire à zéro les émissions de CO₂ en utilisant l'énergie de l'hydrogène et les technologies de recyclage. Les Jeux ont aussi largement sensibilisé le public à la durabilité et aux changements de mode de vie. Ces réalisations des Jeux de Tokyo 2020 ont contribué à l'héritage qu'ils laissent aujourd'hui. Dans le même temps, nous poursuivrons nos efforts pour accroître les mouvements olympiques et paralympiques grâce à l'initiative « Le sport pour demain », lancée par le Japon pour promouvoir la valeur du sport dans le monde entier.

Pour terminer, le Japon espère que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 permettront de réaliser les idéaux et les objectifs sous-tendant le projet de résolution sur la Trêve olympique et réussiront à « ouvrir grand les Jeux », pour reprendre le slogan de Paris 2024.

M. Sekeris (Grèce) : J'aimerais d'abord féliciter la France, pays hôte des prochains Jeux olympiques et paralympiques, d'avoir présenté le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/78/L.9), qui doit être adopté par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

L'ONU a toujours joué un rôle important dans la promotion de la contribution du sport à la paix, ainsi que dans l'entérinement de la notion moderne de la Trêve olympique. En 1993, la Grèce a été à l'origine de la résolution 48/11 sur l'observation de la Trêve olympique, appelant tous les États Membres à observer la Trêve pendant les Jeux olympiques et paralympiques, tout en soulignant que lesdits jeux peuvent servir de catalyseur de paix, de développement et de dialogue diplomatique.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ce projet de résolution vient à point nommé pour nous rappeler le véritable esprit de l'idéal olympique, fondé sur les principes de paix, de dignité, de respect mutuel, d'égalité, de tolérance, d'inclusion et de compétition loyale, en vue de créer des sociétés pacifiques et prospères dans lesquelles l'esprit sportif prévaut et la violence est bannie. Nous nous trouvons actuellement à un moment très critique pour la paix mondiale. Nous avons besoin d'outils utiles et d'initiatives audacieuses pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif est d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

La Grèce conserve un rôle emblématique dans les Jeux olympiques et paralympiques, en tant que berceau historique et culturel des Jeux. Les objectifs de compétition loyale et d'accomplissement personnel reflètent les idéaux philosophiques de la Grèce antique, établissant la tradition de la Trêve olympique, de la flamme olympique et du relais de la torche, qui symbolisent le lien durable entre les Jeux olympiques anciens et modernes.

Pendant les Jeux olympiques de l'Antiquité, une trêve a été annoncée. L'objectif de la Trêve olympique, connue sous le nom d'*ekecheiria* en grec, était historiquement de suspendre les hostilités à compter du septième jour précédant l'ouverture et jusqu'au septième jour suivant la clôture des Jeux olympiques, compétition sportive amicale qui devait, selon l'oracle légendaire de Delphes, interrompre tous les quatre ans le cycle des conflits. Pendant la période de cessation des hostilités, les athlètes, les artistes et les spectateurs avaient le

droit de se rendre à Olympie, de participer aux Jeux olympiques et de retourner dans leur pays en toute sécurité.

Dans le monde d'aujourd'hui, qui est déchiré par les guerres et les conflits, la principe de *ekecheiria* présente plus que jamais un intérêt. Même si la tradition de la Trêve olympique est née au VIII^e siècle avant J.-C., elle est aujourd'hui de plus en plus adaptée aux besoins. Les conflits armés, l'utilisation d'armes de destruction massive, les cyberattaques et les conflits pour le contrôle de territoires provoquent des souffrances et des douleurs sans précédent, ce qui rend la Trêve encore plus impérative. Nous ne sommes pas optimistes au point de croire que deux semaines de trêve, pendant la durée des Jeux, permettront d'instaurer la paix et la réconciliation à travers le monde et de transformer la sombre réalité que connaissent tant de pays. Mais c'est un début. Cela peut faire germer l'idée et instiller la conviction que seules des nations pacifiques peuvent prospérer. Nous sommes fermement convaincus que les jeunes athlètes, dont les efforts durant les Jeux seront empreints d'honnêteté et conformes à l'éthique, seront les hérauts de l'idéal de la Trêve à l'échelle mondiale et véhiculeront le message de tolérance, de bonne volonté et de promotion du règlement pacifique des différends.

C'est précisément la raison pour laquelle nous appelons tous les membres de l'Assemblée à voter pour le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » aux fins de son adoption.

M^{me} Alawadhi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance sur ce sujet important. Nous appuyons le projet de résolution (A/78/L.9) présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale et dont les Émirats arabes unis se sont portés coauteurs car ils souscrivent au principe du sport au service de la paix. Nous souhaitons à la République française plein succès dans l'organisation des XXXIII^e Jeux olympiques et des XVII^e Jeux paralympiques en 2024.

Le monde a aujourd'hui cruellement besoin de trouver les moyens de promouvoir la communication et la compréhension entre tous les peuples, tout en appuyant leur développement et leur stabilité, y compris grâce au sport. Le sport a un langage universel qui lui est propre, grâce auquel il contribue à surmonter les divergences et à unifier des communautés avec leurs diversités culturelle, linguistique et religieuse sous la bannière de la coopération, du respect mutuel et de l'esprit sportif. Le sport offre aux jeunes de multiples possibilités et contribue à

promouvoir l'économie des États. Il contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 3, relatif à la bonne santé et au bien-être. C'est pourquoi il importe que la communauté internationale continue de soutenir et de financer le sport, et de le rendre accessible à tous, en particulier dans les pays en développement, en mettant à disposition des infrastructures et des installations qui servent le secteur du sport.

Le sport doit également être utilisé comme un outil pour renforcer les valeurs de la paix. Aux Émirats arabes unis, le sport fait l'objet d'une attention particulière dans nos politiques intérieures et extérieures. Nous continuons d'investir dans ce secteur important et de renforcer les capacités des autorités compétentes, notamment en mettant en œuvre notre stratégie nationale pour le sport à l'horizon 2031. Cette stratégie vise à développer le sport aux Émirats arabes unis et à augmenter le nombre de personnes participant aux championnats locaux et internationaux, y compris aux Jeux olympiques. Il est important d'adopter des lois pour promouvoir le secteur du sport. Ainsi, mon pays a promulgué une loi fédérale sur le sport afin de réglementer tous les aspects du sport et de rendre les événements sportifs accessibles à tous les habitants du pays.

Dans le cadre de leurs efforts pour faire du sport l'un des piliers essentiels de sociétés pacifiques et prospères, les Émirats arabes unis souhaitent également accueillir plusieurs championnats sportifs de différents types aux niveaux régional, sous-régional et international. Dans ce contexte, il importe d'encourager les États du monde entier à accueillir des championnats si les conditions requises sont remplies. Les championnats sont des occasions importantes de promouvoir la convergence et la coexistence pacifique entre toutes les sociétés. Ils sont également l'occasion de briser les stéréotypes négatifs à l'égard de certains États ou peuples. Ils permettent par ailleurs aux participants de se retrouver, de mettre en commun leurs connaissances techniques et d'en apprendre davantage sur leurs cultures respectives. À ce propos, nous félicitons une nouvelle fois le Qatar pour le succès de la Coupe du monde 2022 de la Fédération internationale de football association qu'il a organisée. Ce fut un succès pour la région arabe, et nous avons hâte d'accueillir d'autres championnats de cette ampleur dans notre région.

Alors que les guerres et les conflits armés se propagent à travers le monde, la communauté internationale doit se concentrer sur la situation des athlètes

touchés par ces crises graves, qui menacent leur vie ou les empêchent de participer à des championnats. Récemment, l'équipe palestinienne de football a dû suspendre ses activités sportives en raison de l'escalade qui a lieu dans le Territoire palestinien occupé. L'un des joueurs de l'équipe a été tué à la suite des bombardements israéliens sur la bande de Gaza. Dans ce contexte, il importe d'offrir une protection aux athlètes et aux civils en temps de conflit, conformément au droit international humanitaire. Il faut également poursuivre les efforts pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et pour que la vie reprenne ses droits dans la bande de Gaza.

Pour terminer, les Émirats arabes unis continueront de miser sur le secteur du sport pour promouvoir les valeurs de fraternité entre les peuples, tout en aspirant à un monde meilleur, plus sûr et plus stable pour tous les jeunes hommes et femmes du monde entier.

Mme Mozgovaya (Biélorus) (*parle en russe*) : Dans tous les pays, la culture du sport fait partie intégrante des fondements de l'unité du peuple. Elle sert de base à la cohésion sociale qui contribue à bâtir des valeurs et à instaurer un esprit national. La santé de la population, le développement de l'éducation physique et le sport sont des priorités de la politique sociale du Biélorus. Nous considérons que les mouvements sportifs à grande échelle constituent la base de la pyramide que nous appelons « le sport des plus grandes réussites ». Grâce à ses efforts de développement constants dans ce domaine social, le Biélorus a créé les conditions nécessaires à la pratique de l'éducation physique par tous.

Le sport a la capacité exceptionnelle d'inciter les gens à donner le meilleur d'eux-mêmes. En outre, il inculque des valeurs importantes, telles que la concurrence loyale, le travail d'équipe et le respect de l'adversaire. Ces valeurs sont d'ailleurs également applicables aux relations intergouvernementales et devraient constituer la base d'une relation civilisée entre les pays. Le sport rassemble des personnes d'origines, de confessions, de cultures et de nationalités différentes. La capacité du sport à transcender les frontières et les barrières linguistiques en fait un moyen efficace de consolider une paix durable et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Cette année, le Biélorus a eu l'honneur d'accueillir les deuxièmes Jeux de la Communauté des États indépendants. Plus de 2000 athlètes de 22 pays du monde ont participé aux Jeux, se disputant des médailles dans 20 sports différents. Le monde entier a été témoin du potentiel créatif et unificateur de ces événements sportifs, ainsi que de leur potentiel en tant qu'instrument

humanitaire de ce qu'on appelle la diplomatie du peuple. Nous sommes convaincus que, face à l'instabilité et aux divisions mondiales, nous devons tous poursuivre nos efforts pour faire du sport, qui possède un potentiel unificateur singulier, un vecteur de développement socio-économique global et un moyen de cultiver la solidarité et de favoriser la diversité culturelle.

Le Bélarus s'oppose résolument à la politisation de la coopération mondiale dans le domaine du sport. Nous engageons la communauté sportive internationale à s'abstenir de toute démarche discriminatoire et à respecter la lettre et l'esprit des dispositions de la Charte olympique. Notre pays, quant à lui, reste attaché au développement d'une coopération internationale dépolitisée dans le domaine du sport et au renforcement des relations amicales entre les nations, telles qu'elles sont incarnées par l'idéal olympique.

M. Salerno Vega (Panama) (*parle en espagnol*) : En 2013, l'ONU a proclamé le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix afin de sensibiliser le public au rôle que joue le sport dans la promotion des droits humains et du développement socioéconomique.

Comme le reconnaît le projet de résolution que nous adoptons aujourd'hui (A/78/L.9), le sport contribue à la promotion de la paix, de la tolérance, de la solidarité et de l'inclusion sociale et joue un rôle important dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Jeux olympiques et paralympiques sont l'occasion de rassembler des cultures diverses et nous enseignent que le sport est capable d'inspirer, de motiver et d'unifier l'humanité dans son ensemble. Nous pourrions voir ce dont le sport est capable l'année prochaine à Paris, où un petit nombre d'athlètes panaméens participeront. Nous nous associons également à l'appel lancé aux pays afin qu'ils s'engagent et soutiennent les athlètes et qu'ils veillent à ce que l'esprit sportif l'emporte toujours, tout en laissant de côté les désaccords politiques, économiques et sociaux pour que les athlètes puissent montrer les prouesses physiques dont ils sont capables.

Aux Jeux panaméricains, qui se sont déroulés cette année à Santiago, le Panama était représenté par 92 athlètes, qui ont obtenu les meilleurs résultats de l'histoire de la participation de notre pays à cette compétition régionale. Nous y sommes parvenus grâce au travail du comité national olympique du Panama, qui a élaboré et mis en œuvre un programme de détection des talents sportifs, qui recherche et identifie les jeunes ayant des aptitudes pour le sport et met des moyens à leur

disposition. De même, en avril, le Panama a accueilli la compétition des Jeux panaméricains de surf, et nous avons réalisé des progrès importants dans la réalisation de l'objectif olympique en créant une feuille de route pour le développement axée sur la transparence, la compétence et l'intégrité. En outre, la diplomatie sportive nous a permis de jeter des ponts, étant donné que la passion universelle pour les activités sportives transcende les barrières socioculturelles et linguistiques. Il est essentiel que nous soutenions les initiatives pour le développement humain par le biais du sport, en tant qu'outil de promotion des valeurs de tolérance, de non-violence et de solidarité au sein des États et entre eux.

Enfin, le Panama réaffirme qu'en surmontant les différends grâce au sport, nous créerons un avenir plus sûr, pacifique et durable et nous bâtirons ainsi un monde meilleur fondé sur la paix pour tous les habitants de la planète.

M^{me} Elkon (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de représenter les États-Unis à l'Assemblée générale aujourd'hui. C'est un plaisir de me joindre à des collègues du Comité olympique et paralympique des États-Unis, notamment le Président du Conseil d'administration, Gene Sykes, et Michelle Schwartz, du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Los Angeles en 2028. Je voudrais saluer et remercier nos collègues français, y compris, bien sûr, l'Ambassadeur Ducroquet et M. Estanguet, pour leur énorme travail de préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les États-Unis sont heureux de coparrainer le projet de résolution (A/78/L.9) sur l'idéal olympique, qui témoigne de notre volonté de bâtir un monde pacifique et meilleur par le biais du sport. Le sport est un puissant moyen de changer des vies, de transformer des communautés et d'inspirer le monde. Nous sommes sincèrement convaincus que le sport peut faire progresser des objectifs communs tels que l'inclusion sociale, l'égalité des genres et le développement durable. Comme l'indique le projet de résolution sur l'idéal olympique, le sport peut promouvoir le développement durable, renforcer la tolérance et le respect, favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes et contribuer à la réalisation des objectifs en matière de santé et d'éducation. Nous félicitons tous ceux qui s'efforcent de cultiver un climat de paix et de favoriser le développement, la résilience, la tolérance, la compréhension, l'accessibilité et l'inclusion dans le cadre des Jeux de Paris 2024 et d'autres grands événements

sportifs. Les États-Unis apprécient l'action que le Comité international olympique (CIO) mène pour promouvoir la paix et l'entente entre les êtres humains par le sport et l'idéal olympique. C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui avec le Président du CIO, Thomas Bach.

Les États-Unis partagent la vision du CIO, qui est de construire un monde meilleur grâce au sport, ainsi que ses principes de travail, à savoir l'universalité, la solidarité, l'unité, la diversité, l'autonomie, la bonne gouvernance et la durabilité. Les trois valeurs fondamentales des Jeux olympiques, à savoir l'excellence, l'amitié et le respect, ne sont pas seulement des principes importants pour les Jeux olympiques, mais aussi pour l'ONU et tous les États Membres, alors que nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement durable. Les Jeux olympiques et paralympiques captivent le monde entier. Il n'y a rien de tel que les Jeux, et nous sommes impatients de ramener la flamme olympique sur le sol américain en 2028. Nous félicitons le Gouvernement français et le Comité d'organisation de Paris 2024 pour leur dévouement à un événement qui catalyse l'innovation, renforce la durabilité dans le domaine des sports et conduit à des événements sportifs plus justes et équitables. Comme nos collègues français, nous sommes déterminés à rendre les Jeux olympiques et paralympiques aussi durables, inclusifs et équitables que possible. L'organisation d'un événement d'une telle ampleur n'est pas une mince affaire, et nous sommes extrêmement chanceux d'avoir l'occasion d'apprendre de nos partenaires français. Nous célébrons leur succès et nous nous réjouissons de continuer à collaborer étroitement alors que nous nous préparons à accueillir le monde en 2028.

M. Niasse (Sénégal) : Je voudrais d'abord féliciter la délégation française pour le leadership et l'esprit d'ouverture dont elle a fait montre lors de la facilitation de cet important projet de résolution (A/78/L.9).

Le Sénégal voudrait relever, pour s'en féliciter, les initiatives pertinentes de l'Organisation des Nations Unies qui promeuvent le sport comme outil au service de la paix, de l'amitié, de la solidarité et du développement. En effet, depuis 1993, l'Organisation a pris l'heureuse tradition d'adopter des résolutions à cette fin. Depuis 2003, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé « Le sport au service du développement et de la paix ». Une décennie plus tard, elle a déclaré le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. C'est d'ailleurs afin d'apporter le bénéfice du sport à l'humanité que l'ONU a ravivé l'antique tradition grecque de l'*ekecheiria*

(« Trêve olympique ») permettant de faire observer, pendant les Jeux olympiques, une trêve propice à la création d'un environnement pacifique. C'est également en reconnaissance de la contribution et de l'engagement continu de l'ONU en faveur de la paix par le biais du sport que le Comité international olympique (CIO) a décidé, en 1998, de faire flotter le drapeau de l'ONU sur les sites accueillant les Jeux olympiques.

À ce stade, il me plaît de saluer le travail remarquable du CIO qui, à travers les compétitions internationales, y compris les Jeux olympiques, œuvre inlassablement à la consolidation de la paix par le biais de valeurs sportives en tant qu'instruments de communion, de tolérance et de solidarité. Sa motivation singulière dans la mise en place de programmes sportifs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la formulation d'orientations pertinentes pour l'avenir institutionnel du sport, restent des preuves indéniables d'un engagement utile pour le triomphe de l'idéal d'un monde plus solidaire.

Il est bon de se rappeler que le sport n'est qu'un ferment de valeurs, aussi bien pour les pratiquants que pour les amoureux des Jeux. En tant qu'outil de communication, le sport véhicule un langage universel qui garantit des échanges entre les protagonistes sur le terrain et symbolise un fort élan de partage. Il est ainsi, plus qu'un loisir, un moteur du vivre-ensemble qui gomme toutes les diversités. En même temps, il est rempli de symboles qui nous invitent tous à la communion et au partage, gages de la paix. Il est aussi un facteur de tolérance et d'ouverture, une véritable école de la vie, car les valeurs qu'il porte sont riches d'enseignements : dépassement de soi, estime de soi, humilité, respect, fair-play et la culture du travail bien fait.

C'est fort de tout cela que le Sénégal s'est investi pour organiser à Dakar les Jeux olympiques de la jeunesse de 2026, en vue d'apporter sa contribution au développement du sport et à la vulgarisation des valeurs, qu'il porte pour ainsi contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, ma délégation salue la coopération innovante, entre les Comités d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et des Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar 2026, autour de l'importance du sport pour la jeunesse et le développement. Ces rendez-vous seront des occasions de partage d'informations et de bonnes pratiques et serviront de cadres proactifs pour tous les Comités d'organisation des Jeux à venir afin de mettre en

œuvre de nouvelles normes pour organiser des Jeux plus durables conformément aux réformes du CIO.

Mon pays s'engage pour l'intégration du sport dans les divers programmes de développement et reconnaît son apport dans la promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation dans les situations de conflit. C'est tout le sens du coparrainage que ma délégation a bien voulu apporter à ce projet de résolution que nous allons adopter.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation égyptienne se félicite de la tenue de cette séance annuelle visant à examiner le rôle du sport dans la promotion du développement durable, car le sport est inextricablement lié au renforcement des capacités et à la consolidation de valeurs communes, d'une compréhension mutuelle et d'un dialogue constructif entre les peuples. Ces concepts sont d'autant plus importants que le monde est confronté à des défis majeurs qui nécessitent une solidarité internationale.

Dans ce contexte, la délégation égyptienne remercie la délégation française d'avoir présenté le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/78/L.9). Nous remercions la délégation française d'avoir facilité les consultations sur le projet de résolution et saisissons cette occasion pour souhaiter à la France beaucoup de succès dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024.

L'Égypte continue de promouvoir le sport comme un secteur important qui contribue à la croissance économique et à la réalisation du développement durable, ainsi qu'à l'autonomisation des jeunes. Conformément à notre Vision 2030 et sur la base de notre Constitution, l'Égypte garantit le droit à la pratique du sport pour tous, ainsi que la découverte et l'épanouissement d'athlètes talentueux. En outre, l'Égypte continue de s'employer à augmenter le nombre de centres de jeunesse et de sport afin de renforcer notre capital humain et de promouvoir le rôle du sport pour asseoir les valeurs de compréhension, de respect et de non-violence. Nous reconnaissons également le lien étroit qui existe entre la santé physique et mentale et un développement global réussi.

Dans sa résolution 48/11 sur la Trêve olympique, adoptée en 1993, l'Assemblée générale a reconnu que le but du Mouvement olympique était d'édifier un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le sport. Trente ans plus tard, l'Assemblée générale espère adopter à nouveau un projet de résolution sur le sujet, renouvelant ainsi son message dans l'espoir de parvenir à un monde

meilleur et pacifique, avec les Jeux olympiques comme moteur des principes d'humanité et de paix.

Nous verrions dans l'adoption du projet de résolution l'occasion de réaffirmer notre engagement à rejeter toute tentative de saper ces efforts et à exiger la fin de toutes les violations du droit de chaque être humain à un monde sûr, fondé sur la coexistence et le respect de l'humanité et des différentes cultures, tout en rejetant les terroristes, le terrorisme et l'intimidation.

La question se pose toutefois de savoir si c'est possible, compte tenu du contexte international actuel. Le monde entier a les yeux rivés sur une force d'occupation d'une brutalité implacable, qui continue de tuer des civils, y compris des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes âgées. La force d'occupation continue de bombarder des hôpitaux, des écoles et des lieux de culte, et elle entrave l'approvisionnement en eau potable, en nourriture et en aide, au mépris du droit international humanitaire et des valeurs mêmes de l'humanité. Un monde qui assiste à de telles violations et reste silencieux, sans pouvoir y mettre fin, peut-il devenir meilleur, plus sûr et plus pacifique, comme l'exige le projet de résolution ?

L'Égypte condamne une nouvelle fois les crimes répétés d'Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Nous appelons à nouveau les acteurs internationaux et le Conseil de sécurité à intervenir immédiatement pour mettre fin aux souffrances des Palestiniens dans la bande de Gaza, à instaurer un cessez-le-feu immédiat sans condition préalable et à garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire tout en rejetant toutes les tentatives de déplacer de force des Palestiniens. L'Égypte espère que l'adoption du projet de résolution et son message international sur l'importance de la paix, de la compréhension et de la solidarité seront l'occasion de concrétiser tout cela.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante séance sur le sport au service du développement et de la paix. Je remercie également la délégation de la République française d'avoir présenté le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/78/L.9), dont la délégation de mon pays s'est portée coauteure.

Le sport favorise la compréhension, l'unité et la coopération entre les peuples et les nations. Le sport en général et les Jeux olympiques en particulier symbolisent les valeurs communes de l'humanité, telles que

l'excellence, l'amitié et le respect. Ces principes nous guident vers un avenir où règnent la coexistence pacifique et le dialogue.

En ce qui concerne le développement, le sport joue un rôle primordial dans la promotion de la santé, de l'éducation et du développement social. Grâce aux investissements dans des programmes sportifs visant à édifier des sociétés plus fortes et plus saines, le sport contribue à des changements positifs au niveau tant individuel que collectif. Ces programmes contribuent aussi à promouvoir les échanges culturels et le dialogue diplomatique qui renforcent la compréhension mutuelle et la coopération afin de surmonter les divergences.

Le Royaume de Bahreïn est convaincu de l'importance du sport pour parvenir à une reprise économique durable. Sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et avec l'appui de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, le Royaume de Bahreïn a toujours tenu à participer aux initiatives internationales visant à promouvoir le rôle du sport dans la réalisation de la paix et du développement dans le monde, ainsi qu'à transmettre le message de soutien du Royaume à la communauté internationale dans l'affirmation du rôle important du sport.

Le Gouvernement du Royaume de Bahreïn soutient depuis longtemps le secteur du sport dans le cadre de son programme pour la période 2023-2026, et a introduit plusieurs politiques liées à l'objectif de développement durable n° 3 sur la bonne santé et le bien-être, et à l'objectif de développement durable n° 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. Par ses politiques, le Royaume de Bahreïn entend accroître sa participation à diverses instances sportives, obtenir des résultats sportifs aux niveaux régional et mondial, soutenir et motiver les athlètes, y compris les femmes, et renforcer le partenariat avec le secteur privé afin de promouvoir et de développer le secteur du sport.

En droite ligne de sa participation à la scène sportive internationale, de sa foi en l'idéal olympique et des possibilités offertes par le sport dans le cadre de la coopération internationale, le Royaume de Bahreïn a accueilli l'Assemblée générale du Comité international paralympique en septembre.

Le Royaume de Bahreïn insiste sur le rôle important du sport dans la vie des enfants, des adolescents et des jeunes. Il convient également d'encourager un mode de vie sain dès le plus jeune âge. Dans cet esprit, le Royaume de Bahreïn accueillera en 2024 des jeux

scolaires internationaux, qui rassembleront 5 000 participants venus de 80 pays, afin de promouvoir l'idéal olympique auprès des enfants et des adolescents.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn souligne qu'il est primordial de faire du sport un pilier du développement et de la paix aux fins d'un monde plus inclusif, plus équitable et plus pacifique pour les générations actuelles et futures.

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La mission historique du sport, qui est aussi l'une de ses valeurs fondamentales, consiste dans sa fonction d'unification et de réconciliation. Le sport est donc un moyen de rassembler encore plus les gens et d'œuvrer pour l'amitié, la tolérance et l'équité.

Le rôle traditionnel des Jeux olympiques est d'unir les nations et les peuples, de réduire les tensions et de régler les conflits qui surgissent régulièrement dans les relations internationales. Les Jeux olympiques doivent par conséquent être ouverts et accessibles à tous. Nul ne doit être laissé de côté. Chacun doit bénéficier des bienfaits et des joies du sport, sur un pied d'égalité, indépendamment de sa nationalité, de son origine ethnique, de son genre ou de ses convictions politiques. Pourtant, c'est tout l'inverse qui se produit aujourd'hui. Il existe une tendance dangereuse à l'ingérence politique dans le sport et à l'instrumentalisation de celui-ci en moyen de pression politique.

L'hypocrisie et le cynisme atteignent des sommets avec l'interdiction illégale et sans précédent dans l'histoire moderne qui est faite aux athlètes russes de participer à des compétitions sportives internationales, de même qu'avec les tentatives de nier à la Russie le droit d'en organiser sur son sol. On essaie d'assujettir la participation de nos athlètes à des exigences non seulement inacceptables mais aussi clairement dégradantes.

Les prochains Jeux olympiques qui auront lieu à Paris en 2024 ne font pas exception. Nos athlètes olympiques et paralympiques sont spoliés du rêve pour lequel ils vivent et s'entraînent sans relâche. On leur interdit de concourir pour leur pays natal, d'en entendre résonner l'hymne et de se réjouir d'en voir hisser le drapeau. La décision du Comité international olympique (CIO) de priver les athlètes russes de Jeux olympiques est politique et discriminatoire. Elle est également hypocrite. Le Président du Comité, M. Bach, qui est présent dans cette salle, aurait-il l'amabilité de nous indiquer si oui ou non le CIO a récemment exclu des athlètes de pays parties à des conflits, bien que ces cas particuliers ne soient en rien

comparables avec ce qui est censé justifier l'exclusion des athlètes russes ?

L'inégalité de traitement et la ségrégation fondée sur la nationalité de la part de la direction du CIO sont contraires aux droits humains fondamentaux. La communauté du Comité international olympique doit respecter la Charte olympique et les normes internationales en matière de droits humains qui interdisent la discrimination, y compris s'agissant de l'accès à la pratique sportive, conformément au quatrième principe fondamental énoncé dans la Charte olympique.

En ce qui concerne le projet de résolution A/78/L.9, dont nous sommes aujourd'hui saisis, la Russie souscrit sans réserve aux éléments qui en forment le socle. Nous avons pour coutume de le soutenir. Toutefois, les négociations de cette année sur le texte n'ont pas abouti à son adoption par consensus. Pour des raisons qui nous échappent, les facilitateurs ont décidé d'en modifier la teneur habituelle pour y inclure une disposition qui souligne le rôle du Comité international olympique et du Comité international paralympique dans l'accès des athlètes aux Jeux. La question est donc de savoir pourquoi il a été procédé à cet ajout. Les facilitateurs ont-ils pris le parti de récompenser ces organes pour leurs décisions discriminatoires ?

Ma délégation a proposé d'inclure une disposition générale sur l'interdiction de la discrimination dans le sport. Il s'agissait d'appeler les États et les organisations à promouvoir l'égalité des chances pour la participation de tous les athlètes aux compétitions sportives, sans discrimination d'aucune sorte, telle que la discrimination fondée sur la race, la langue, la religion, les convictions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, le lieu de naissance ou tout autre statut, mais ce changement n'a pas non plus été retenu.

Avec d'autres délégations, nous avons aussi proposé un compromis, qui consistait à simplement citer le quatrième principe du Mouvement olympique dans le texte, en plus du sixième principe qui y était déjà mentionné, mais les facilitateurs français n'y ont pas donné suite non plus. En substance, ils n'ont même pas essayé de travailler sur le texte afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde. Ils ont suivi le mot d'ordre d'un groupe d'États occidentaux pour présenter aujourd'hui un projet de résolution qui n'intègre pas le principe d'un accès égal et dépolitisé au sport ni l'interdiction de la discrimination, et qui dès lors ne reflète pas les valeurs et principes fondamentaux de l'Olympisme.

Nous n'acceptons pas cette approche et avons donc demandé que le projet de résolution A/78/L.9 soit mis aux voix. Nous nous abstenons dans le vote et appelons les autres États à faire de même.

Cela dit, nous tenons à souligner que la Russie est ouverte à la coopération en matière de sport, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination, conformément à l'esprit et aux principes de l'Olympisme. Nous sommes pour des compétitions équitables et justes et pour que tous les pays, sans exception, puissent participer pleinement et sur un pied d'égalité aux Mouvements olympique et paralympique. Nous maintiendrons notre concours à la protection des valeurs olympiques et à la prévention des tentatives de créer des divisions au sein du Comité international olympique. Nous sommes convaincus que la majorité des pays du monde partagent l'idée de préserver un mouvement sportif juste, équitable et dépolitisé, et que cette idée trouvera à s'exprimer sous d'autres formes de coopération sportive internationale.

La Russie continue activement de participer à des compétitions internationales obéissant à ces principes et d'en organiser. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour inviter tous les athlètes à participer aux Jeux mondiaux de l'amitié et aux Jeux de l'avenir, qui se dérouleront en Russie en 2024.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité international olympique.

M. Bach (Comité international olympique) : C'est toujours un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de remercier d'abord le Président de l'Assemblée générale pour son message impressionnant à ce débat très important. Mes remerciements et ma gratitude vont à la Mission permanente de la France pour avoir déposé le projet de résolution (A/78/L.9) dans la tradition des précédentes résolutions sur la Trêve olympique. Je voudrais également remercier les Coprésidents du Groupe des Amis du sport au service du développement et de la paix, le Qatar et Monaco, ainsi que les nombreux États Membres qui soutiennent cette résolution en tant que coauteurs.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans son allocution d'ouverture à l'Assemblée générale en septembre dernier, le Secrétaire général a déclaré :

« Notre monde est sens dessus dessous. Les tensions géopolitiques s'aggravent. Les défis de

portée mondiale se multiplient. Et nous semblons incapables d'unir nos forces pour y faire face » (A/78/PV.4, p. 1).

Deux mois ont passé depuis que le Secrétaire général a tiré la sonnette d'alarme. Rien, ou si peu, ne semble indiquer depuis lors que le monde soit en train d'infléchir sa trajectoire pour échapper à cette spirale infernale. Au contraire, je ne me souviens pas que le monde ait déjà été le théâtre de tant de confrontation, de division et de polarisation. Malgré l'urgence d'une coopération mondiale, notre monde se fragmente. Le fléau de la guerre et de la violence s'étend. Les clivages politiques, sociaux et économiques prennent de plus en plus le dessus sur la solidarité et les valeurs communes.

Ce projet de résolution sur la Trêve olympique est plus pertinent que jamais face à la fragilité de notre monde. En ces temps difficiles, il nous donne l'occasion d'envoyer un signal sans équivoque au monde entier : oui, nous pouvons être unis, même en temps de guerre et de crises. Nous pouvons travailler main dans la main et conjuguer nos efforts pour un avenir meilleur.

L'intitulé du projet de résolution, « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », fait la démonstration claire des valeurs partagées par l'ONU et le Comité international olympique (CIO). Les Jeux olympiques peuvent concourir à ce noble objectif. C'est le seul événement qui rassemble le monde entier dans une compétition pacifique. Les athlètes olympiques envoient un message en indiquant qu'il est possible de s'affronter âprement, tout en vivant pacifiquement ensemble, sous un même toit. C'est notre modeste contribution à la paix.

Les Jeux olympiques ne peuvent contribuer à la paix par un attachement fondamental à la neutralité politique et à l'universalité. L'universalité ne peut être obtenue que grâce à la solidarité. C'est pourquoi le CIO soutient tous les athlètes des 206 comités olympiques nationaux et de l'équipe olympique des réfugiés. Pour nous, la solidarité suppose qu'aux Jeux olympiques et au sein du Mouvement olympique, il n'y a pas de monde du Sud ou de monde du Nord. Aux Jeux olympiques, nous sommes tous égaux.

Le sport ne peut unir le monde dans une compétition pacifique qu'à la condition de ne pas laisser les intérêts et les différences politiques, religieuses, culturelles ou autres nous déchirer. C'est pourquoi nous devons rester politiquement neutres et nous opposer à toute forme de discrimination. Je remercie donc tout particulièrement les

États Membres d'avoir reconnu expressément les valeurs olympiques d'universalité, de non-discrimination, de neutralité politique et d'autonomie du sport, telles qu'elles sont inscrites dans la Charte olympique.

L'un des aspects de la non-discrimination est que les athlètes ne peuvent être tenus responsables des actions de leur gouvernement ou de leur comité olympique national. Tous les athlètes qui sont qualifiés sur le terrain et qui respectent les règles de la Charte olympique doivent avoir la possibilité de participer à des compétitions internationales. Nous respectons également le principe de non-discrimination dans le contexte de la violation de la Charte olympique par le comité national olympique de la Russie. Nous avons dû le suspendre parce qu'il avait violé l'intégrité territoriale du comité national olympique de l'Ukraine en incluant parmi ses membres des organisations sportives de régions ukrainiennes.

Le respect de toutes les valeurs olympiques est la contribution que le Mouvement olympique peut apporter à l'édification d'un monde meilleur et plus pacifique grâce au sport. Mais nous ne pourrions atteindre ce noble objectif que si ces valeurs et, en particulier, notre autonomie et notre neutralité politique, sont respectées et protégées par tous les États Membres. Dans ce contexte, nous devons malheureusement reconnaître que certains gouvernements s'arrogent le droit de décider quels athlètes peuvent participer à quelles compétitions. D'autres veulent décider où les compétitions sportives internationales peuvent avoir lieu. Comme nous venons de l'entendre, certains gouvernements envisagent même d'organiser leurs propres manifestations sportives politiques. Si ces projets, en particulier le dernier, se concrétisent, le sport ferait partie intégrante des tensions politiques et des divisions de notre monde. Cela conduirait à la fragmentation politique du sport international. Les compétitions sportives ne se dérouleraient qu'en fonction de démarcations politiques, avec les jeux du bloc politique A, les jeux du bloc politique B, et ainsi de suite. Dans un univers sportif aussi fragmenté politiquement, il n'y aurait plus de championnats du monde au sens propre du terme. Dans un univers sportif aussi fragmenté politiquement, il serait impossible d'organiser des Jeux olympiques véritablement universels.

C'est pourquoi je remercie sincèrement les membres d'avoir soutenu ces valeurs dans le projet de résolution : l'indépendance et l'autonomie du sport, la neutralité politique du CIO et le rôle de premier plan qu'il joue, et le caractère unificateur et conciliateur des Jeux olympiques et du sport en général. Grâce à l'engagement clair des

États Membres, nous pouvons empêcher ensemble une telle fragmentation politique du sport mondial et nous pouvons envisager avec confiance de faire des Jeux olympiques de Paris 2024 un symbole de l'unité et de la paix dans le monde. C'est précisément l'espoir et même l'attente de milliards de personnes à travers le monde. Partout, les gens sont épuisés et en ont assez de l'antagonisme, de l'hostilité, de la haine et du sectarisme dont ils sont l'objet au quotidien, dans tous les domaines de leur vie. Au plus profond d'eux-mêmes, tous ces hommes et ces femmes de tous les États Membres et de tous horizons aspirent à un événement unificateur, quelque chose qui nous rassemble tous, malgré nos différences ; quelque chose qui nous donne de l'espoir ; quelque chose qui nous incite à régler les problèmes par le dialogue ; quelque chose qui favorise l'unité humaine ; et quelque chose qui permet à chacun de donner le meilleur de lui-même. Les Jeux olympiques sont cette force fédératrice.

C'est pourquoi, qu'il s'agisse des athlètes, de la communauté olympique dans sa globalité ou des milliards de personnes à travers le monde, nous attendons tous avec impatience les Jeux olympiques de Paris 2024, qui seront véritablement les Jeux olympiques d'une nouvelle ère, plus inclusifs et plus durables. Ces Jeux seront en effet les premiers à respecter une parfaite parité hommes-femmes et à être inspirés, planifiés et livrés de A à Z conformément aux réformes engagées dans le cadre de notre Agenda olympique. Nos amis du Comité d'organisation de Paris 2024, sous l'excellente direction de mon cher ami et compagnon olympique, M. Tony Estanguet, font un travail remarquable pour donner vie à ces premiers Jeux olympiques d'une nouvelle ère dans toutes ces dimensions.

L'un des objectifs spécifiques des réformes de l'Agenda olympique est de renforcer le rôle du sport en tant que facteur important pour la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, je remercie les nombreux États Membres, ainsi que les multiples organismes des Nations Unies qui s'associent à nous pour contribuer à la paix, à la santé, à l'égalité des sexes, à la durabilité et à la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable. Tous ces partenariats trouveront leur apogée dans la célébration des Jeux olympiques de 2024 à Paris.

L'« édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » est notre réponse commune, celle de l'ONU et du CIO, aux défis de notre époque turbulente. Il est possible de bâtir un tel monde, pacifique et meilleur, en incarnant véritablement la devise olympique : « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble ».

Dans cet esprit olympique, j'appelle tout le monde ici à se rassembler pour adopter le projet de résolution, mais surtout pour faire respecter la noble Trêve olympique. Il faut donner une chance à la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/78/L.9.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.9, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Géorgie, Grèce, Guyana, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.9, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie,

Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie, République arabe syrienne

Par 118 voix contre zéro, avec 2 absentions, le projet de résolution A/78/L.9 est adopté (résolution 78/10).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux orateurs et oratrices que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Tokarska (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine déplore que la résolution 78/10, intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », ait été mise aux voix, car nous étions prêts à nous joindre au consensus. Nous appuyons la résolution et remercions la délégation française à cet égard.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Nous remercions la représentation de la France auprès de l'ONU pour cette initiative et son travail inlassable pour rédiger un texte bien équilibré.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Toutefois, je voudrais faire une observation à ce sujet.

L'Ukraine a toujours reconnu le rôle important du sport dans la promotion de la paix, de la coopération et de la solidarité, et nous espérons que cette résolution contribuera à la réalisation de cet objectif.

Nous ne devons pas être surpris que cette résolution ait été mise aux voix par la Fédération de Russie, un pays qui a violé la Trêve olympique à trois reprises dans l'histoire des Jeux olympiques modernes. En 2008, la Russie a envahi la Géorgie. En 2014, la Russie a envahi la Crimée ukrainienne et les régions de Donetsk et de Luhansk. En 2022, elle a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine.

Les dirigeants du mouvement sportif russe soutiennent publiquement la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ils font ouvertement la promotion de la guerre et appellent officiellement à tuer des Ukrainiens. Le Président du Comité olympique russe a déclaré que c'était un honneur pour chaque athlète d'accomplir son devoir militaire, autrement dit de tuer, de violer et de voler, actes pour lesquels l'armée russe a toujours été tristement célèbre. Ces actes sont considérés comme étant honorables pour ses athlètes.

La décision du Comité olympique russe d'inclure dans les branches régionales du Comité national olympique les parties temporairement occupées des régions de Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia et Kherson est une autre facette de sa violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui doit être condamnée.

Nous félicitons le Comité international olympique de sa décision de suspendre la participation du Comité olympique russe. La Fédération de Russie doit être bannie de toutes les activités sportives internationales, notamment des Jeux olympiques, jusqu'à ce que ses soldats quittent l'Ukraine et que l'intégrité territoriale de celle-ci soit rétablie dans ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Mozgovaya (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus tient à remercier la Fédération de Russie d'avoir pris la décision de demander un vote sur la résolution (résolution 78/10). Nous sommes tout à fait d'accord avec le désir de la Russie de se faire entendre une fois pour toutes par la communauté internationale.

Le Bélarus s'est toujours porté coauteur de cette résolution et d'autres résolutions de l'Assemblée générale qui soulignent la contribution du sport au développement et à la paix. Nous prônons l'expansion d'une culture de paix dans l'esprit de la Trêve olympique et le renforcement de la compréhension mutuelle entre les peuples grâce à l'incarnation des idéaux olympiques. Le Bélarus a voté aujourd'hui pour la résolution, mais nous demandons aux membres de ne pas voir dans notre vote un signe d'approbation de la situation actuelle dans le domaine du sport international. Le Bélarus n'approuve en aucune façon la situation dans laquelle se trouvent les athlètes olympiques et paralympiques bélarussiens.

Nous condamnons fermement les décisions discriminatoires sans précédent prises par le Comité international olympique, le Comité international paralympique et les fédérations sportives internationales à l'endroit des athlètes bélarussiens et russes. Nous appelons à la dépolitisation de la coopération sportive internationale et à l'utilisation du sport pour promouvoir les idéaux d'humanisme, de fraternité et de solidarité. Pour que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris soient un événement véritablement fédérateur, comme le mentionne la résolution, il faut avant tout s'abstenir de toute approche discriminatoire à l'égard de la participation des équipes nationales aux Jeux olympiques. Le vote du Bélarus pour la résolution aujourd'hui incarne notre espoir que le bon sens l'emportera bientôt et que l'esprit et la lettre de la Charte olympique prévaudront dans le sport international, garantissant ainsi le principe selon lequel le sport est au-dessus de la politique.

M^{me} Mustafa (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays prend la parole pour expliquer son vote après le vote sur la résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (résolution 78/10).

La délégation de mon pays s'est abstenue dans le vote sur la résolution pour exprimer notre rejet absolu de l'interdiction imposée à la participation des athlètes russes et bélarussiens aux championnats internationaux. Il s'agit là d'une politisation importante de la compétition sportive et d'une distorsion des valeurs du sport et des Jeux olympiques. En outre, notre position est conforme au raisonnement présenté par la délégation russe, y compris la formulation générale qui garantit la participation de tous les athlètes sans politisation, qui a été rejetée par l'auteur du projet de résolution, en contradiction avec l'approche adoptée pour la rédaction des projets de résolution à l'ONU, qui est censée aborder sérieusement

les préoccupations de tous les États et délégations sans exclure personne.

Lors de l'adoption de la résolution par l'Assemblée générale aujourd'hui, l'Assemblée aurait dû prendre en compte le fait important que l'interdiction de la participation des athlètes aux Jeux olympiques sous leur drapeau national est une entorse aux valeurs olympiques, qui sont censées consacrer une culture de paix, de fraternité et de solidarité au-delà de toute considération politique, religieuse ou ethnique.

Pour terminer, la délégation de mon pays déplore la suspension temporaire des activités de l'équipe palestinienne de football en raison de l'escalade observée dans les territoires palestiniens occupés et de l'assassinat de l'un de ses joueurs à la suite de la poursuite des bombardements israéliens sur la bande de Gaza. Je réaffirme la condamnation absolue par mon pays des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par l'entité israélienne contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote.

Des délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux orateurs et oratrices que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Richard (France) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des délégations qui ont voté pour la résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (résolution 78/10), dont nous avons porté la plume en étroite coopération avec le Comité international olympique.

Ce texte avait jusqu'à présent toujours été adopté par consensus, car il porte un message universel en faveur de la paix en ravivant l'antique tradition grecque de Trêve olympique. La France est attachée à ce message et n'a pas dérogé à cette coutume. Malgré le contexte international actuel, elle a rédigé un texte consensuel, non politisé et universel, en reprenant le langage agréé des résolutions précédentes. En tant que pays hôte, la France a ajouté sa vision du sport comme vecteur de paix, de développement durable et d'inclusion, que ce soit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, du handicap ou de la jeunesse.

Lors des négociations, nous avons posé un principe clair : celui du retour au langage agréé à chaque fois qu'un amendement ne ferait pas l'objet d'un consensus. La Russie n'en a pas tenu compte et a continué de demander l'intégration de modifications non consensuelles du langage agréé, allant jusqu'à rompre la procédure de silence. En faisant ces choix et en appelant au vote aujourd'hui, la Russie a politisé cette résolution, à notre grand regret. La France réitère encore une fois l'expression de sa plus sincère gratitude aux États Membres qui ont soutenu la résolution, l'ont coparrainée et ont refusé d'entrer dans le jeu russe de politisation de la résolution sur la Trêve olympique.

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends la parole pour répondre à plusieurs délégations qui se sont exprimées aujourd'hui.

La représentante de l'Ukraine s'est exprimée ici aujourd'hui. Elle a une fois de plus porté des accusations injustifiées contre les forces armées russes, et je voudrais exprimer mon regret que cette résolution, que nous avons toujours appuyée et qui a toujours été

adoptée par consensus, soit devenue une plateforme pour ce type de déclaration. Nous voudrions également souligner le fait que les athlètes ukrainiens continuent de participer aux Jeux olympiques, bien que l'Ukraine mène depuis 2014 une guerre contre les habitants du Donbass et les tue. Personne ne prête la moindre attention à cette question.

Nous voudrions par ailleurs attirer l'attention des membres sur les observations formulées par la délégation française. Nous avons demandé une chose simple : faire référence au principe 4 de la Charte olympique, et rien de plus. Pour quelque raison que ce soit, cette proposition a été jugée inacceptable. Elle porte sur l'égalité d'accès de tous les athlètes à la pratique du sport sans aucune discrimination. Il ne faut donc pas se tromper, la Russie est partisane d'un sport sans discrimination, sur un pied d'égalité pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.